

François Alfonsi suggère dans son courrier une maîtrise de la fréquentation maritime du site, par l'acquisition d'une licence

REPÈRES

I 1975

Création de la réserve de Scandula.

I 1985

Attribution du label européen « site protégé ».

I MARS 2020

Le site est déclassé par le Conseil de l'Europe.

I MAI 2020

Réponse du secrétaire de la convention de Berne au député européen François Alfonsi, ouvrant la porte à une réattribution, sous conditions, du diplôme européen à Scandula.

Vous dites être les usagers « les plus vertueux » du site. Quelles sont les précautions que vous prenez lors de vos déplacements en mer ?

Depuis 2014, nous avons élaboré et respecté une charte de bonne conduite basée sur le respect des règles en vigueur sur le site et de la biodiversité marine.

Lors de nos sorties, nous nous refusons à jeter l'ancre ou à autoriser les arrêts baignade afin d'éviter la pollution des eaux et donc une perturbation du système aquatique due aux résidus de protections solaires. Nous sommes également en recherche permanente de dialogue avec les gestionnaires et partenaires afin d'éviter d'éventuelles nuisances. Cette année par exemple, nous nous sommes engagés à accentuer, sur proposition de Natura 2000, le respect des zones de quiétude à proximité de 22 nids de balbuzards sur le littoral de Cargèse à Calvi.

Nous tentons constamment d'apporter des solutions aux « problèmes » que rencontre la



Eric Cappy, président de l'association des bateliers, refuse la stigmatisation de la profession et préconise « la recherche commune de solutions ».

CSV

réserve. Laquelle est pour notre profession vecteur d'économie et pour les communes qu'elle jointe manne financière incontestable. Nous sommes parfaitement conscients que le défi qui s'ouvre à nous est de concilier écologie et économie afin de garantir la santé de Scandula.

Le projet d'extension de la réserve, pour lequel l'ancien maire d'Osani œuvre depuis des années et attendu par le Conseil de l'Europe, est selon le PNRC très avancé. L'intégralité de l'écosystème sera alors protégée sur un périmètre plus étendu. Y êtes-vous favorables et quelles modifications de votre activité cela entraînerait-il ?

Pour l'heure, l'idée est encore à l'étude. Nous faisons confiance

au travail du Parc naturel régional de Corse, instance gestionnaire de la réserve. Nous nous adapterons en toute bonne foi aux mesures supplémentaires qui seront préconisées.

Nous sommes tous sensibles et concernés par la préservation et le devenir de ce joyau de l'île, partie intégrante de notre patrimoine, que nous nous devons de transmettre intact aux générations futures.

L'heure n'est pas à la polémique mais, encore une fois, à la concertation avec tous les acteurs en jeu et à la prise de décisions efficaces basée sur les résultats à venir des études scientifiques dirigées par le Parc naturel régional et l'Office de l'environnement de la Corse.

PROPOS RECUEILLIS PAR CATHERINE SORO